



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et du Numérique

Ministère de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Commissariat général à
l'Investissement



Communiqué de presse

Paris, le 21 décembre 2015



Développer de nouveaux produits, compétitifs et éco-conçus, à partir de biomasse

Identifiées parmi les filières industrielles stratégiques de la bioéconomie, les filières « chimie du végétal » et « matériaux biosourcés », fondées sur l'utilisation de biomasse, ont leur rôle à jouer dans la transition énergétique et écologique, en apportant des réponses aux enjeux environnementaux et sanitaires auxquels sont confrontés leurs secteurs d'application (transports, peintures, cosmétiques, détergents, emballages). Afin d'encourager l'innovation face à ces enjeux, l'Etat lance, dans le cadre du Programme d'Investissements d'avenir, un appel à projets « Chimie du végétal et matériaux biosourcés », géré par l'ADEME.

Les objectifs de développement de produits, de molécules et de carburants issus de la chimie du végétal en substitution aux hydrocarbures fossiles sont autant d'enjeux d'avenir qui créent des opportunités pour le développement de produits biosourcés à impacts environnementaux réduits.

L'appel à projets « **Chimie du végétal et matériaux biosourcés** » a pour objectif de développer de **nouvelles solutions technologiquement et économiquement viables de conversion de la biomasse** afin d'élargir la gamme de produits biosourcés mis sur le marché et le panel de biomasses mobilisées.

L'AAP s'adresse à des entreprises capables d'industrialiser ou de commercialiser, à terme, les technologies développées dans le cadre des projets : agroindustriels, chimistes, papetiers et équipementiers.

Six catégories de produits visés prioritairement

Les projets visés par cet AAP devront contribuer à mettre sur le marché de nouveaux produits biosourcés compétitifs et éco-conçus obtenus à partir de biomasses résiduelles, de coproduits



industriels, agricoles et forestiers, de microalgues ou de productions agricoles (céréales, oléagineux, plantes à fibres...) :

- **Intermédiaires chimiques ;**
- **Tensioactifs ;**
- **Solvants ;**
- **Polymères ;**
- **Matériaux composites ;**
- **Biocarburants avancés.**

Les secteurs d'application ciblés prioritairement sont les transports, les peintures, la cosmétique, la détergence et l'emballage.

L'AAP sera ouvert jusqu'au **13 février 2017**. **La taille minimale des projets attendus est d'un million d'euros**. Les projets seront instruits par l'ADEME en quatre vagues successives, selon le calendrier ci-dessous :

- 1ère clôture intermédiaire : 25 février 2016 ;
- 2ème clôture intermédiaire : 6 juin 2016 ;
- 3ème clôture intermédiaire : 17 octobre 2016 ;
- Clôture finale : 13 février 2017.

Des aides plus attractives

Le Commissariat Général à l'Investissement et l'ADEME proposent dorénavant des modalités d'aide renforcées et simplifiées afin de déployer plus rapidement les financements. Les entreprises, principales cibles de ces aides, pourront bénéficier :

- **Soit d'avances remboursables ;**
- **Soit d'aides partiellement remboursables** : composées de subventions et d'avances remboursables, ces aides donnent accès aux taux d'aide maximum. Le remboursement se fera en fonction de l'avancement et du succès commercial du projet ;
- **Soit de subventions** : réservées aux petits montants, ces aides sont calculées avec des taux d'aides minorés.

Pour en savoir plus sur le PIA : <http://www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi>
Télécharger l'Appel à projets : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20Chimie2015-126>

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CR  **OISSANCE VERTE**

Contacts presse :

- Commissariat général à l'investissement : 01 42 75 64 43
- ADEME : 01 58 47 81 28 ou ademepresse@havasww.com

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) EN BREF

Le Programme Investissements d'Avenir, c'est 47 milliards d'euros pour financer l'innovation en France, renforcer la productivité, la capacité d'innover et accroître la compétitivité des entreprises. Identifiés comme "prioritaires" par le Gouvernement, cinq axes stratégiques permettront à la France d'augmenter son potentiel de croissance : l'enseignement supérieur et la formation, le développement durable, la recherche, l'industrie et les PME et l'économie numérique. A travers ce programme, l'Etat s'adresse aux générations futures afin de leur permettre de défendre leurs

chances et celles de la France dans le monde de demain. www.ademe.fr - www.gouvernement.fr/investissements-d-avenir-cgi

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr